

La définition des niveaux, des objectifs, et des cibles de participation

La participation est l'action par laquelle les citoyens interviennent dans l'élaboration du projet. Pour cela, il est nécessaire de définir le degré souhaité, les cibles du projet et l'objectif final de cette démarche participative.

Il existe 4 niveaux d'échanges dans la participation citoyenne : l'information, la consultation, la concertation et la co-production. A chacune de ces étapes sont liés des objectifs pour la bonne conduite du projet.

1. Les niveaux de la participation citoyenne

● INFORMER

Présenter des éléments objectifs et pédagogiques (idées, faits, décisions) à la population concernée par les projets. L'objectif est de donner les clés du projet et de ses enjeux. Corollaire indispensable de toute démarche de participation

● CONSULTER

Connaître l'opinion des citoyens et des usagers concernés par un projet. Cet avis est purement consultatif, il n'entraîne aucune obligation de décision conforme.

● CONCERTER

Engager un processus de discussion, d'ajustement et de modifications éventuelles d'un projet en prenant en compte les besoins et les attentes des citoyens afin de les prendre en compte et ce tout au long du projet.

● CO-PRODUIRE

Associer la population à l'action publique et aux décisions en lui permettant de jouer un rôle actif dans le portage du projet.



Degré de participation

2. Les objectifs de la participation citoyenne

DEGRÉ DE PARTICIPATION	POURQUOI ?	COMMENT ?	QUAND ?
Information	<ul style="list-style-type: none"> • Pour porter le projet à la connaissance du public. • Pour partager un même niveau d'information avec l'ensemble des acteurs. • Pour maintenir et nourrir le lien entre les acteurs en échangeant régulièrement sur les avancées du projet. • Pour faire connaître les décisions prises par les responsables politiques. • Pour préparer une éventuelle concertation 	<ul style="list-style-type: none"> • L'information doit être adaptée c'est-à-dire : accessible, compréhensible, lisible ; communiquée en temps voulu ; communiquée à ceux auxquels elle est destinée. • Exemple d'outils : exposition, réunion publique d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque la décision de lancer le projet est arrêtée. • Tout au long du projet.
Consultation	<ul style="list-style-type: none"> • Pour donner au plus grand nombre la possibilité de s'exprimer. • Pour mesurer la diversité des positions, les impacts possibles, le niveau d'acceptation ou de rejet du projet. • Pour nourrir le projet : recueillir l'expression des nouveaux besoins, de nouvelles utilisations potentielles. • Pour prévenir ou anticiper les conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> • En passant par les instances consultatives locales. • Par la procédure d'enquête publique. • Exemple d'outils : stand dans la rue, enquête de satisfaction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dès que la décision de lancer le projet est validée par les élus mais avant que le projet ne soit arrêté dans toutes ses phases. • Après avoir informé voire en même temps. • Selon les cas : avant l'élaboration du cahier des charges, avant l'APS, avant l'APD, etc. • A toutes les étapes qui justifient un avis des habitants.
Concertation	<ul style="list-style-type: none"> • Pour construire le projet collectivement entre élus, techniciens et citoyens. • Pour faire le meilleur choix et prendre la meilleure décision au service de l'intérêt général. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elle est organisée car elle s'inscrit dans une programmation en termes de temps, de moyens et nécessite d'avoir identifié au préalable des marges de manœuvre. • Par la procédure de concertation préalable. • Exemple d'outils : diagnostic en marchant, rubrique participation sur le site internet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aux moments les plus opportuns pour faciliter l'appropriation du projet. • Le plus amont possible du projet, dès son élaboration.
Coproduction	<ul style="list-style-type: none"> • Pour faire appartenir la décision aux citoyens. • Pour aboutir à une gestion du projet une fois celui-ci achevé. 	<ul style="list-style-type: none"> • En totale association avec les citoyens (organe collégial mixte par exemple). • Elaboration en commun du cahier des charges. • Comité de suivi. • Exemple d'outils : compétition d'idées, atelier de coproduction. 	<ul style="list-style-type: none"> • En amont du projet. • A chaque étape du projet nécessitant une prise de décision. • A l'issue du projet (évaluation).

Les outils dépendent du niveau de participation choisi. Vous pouvez pour vous aider vous référer à la fiche sur les outils de la concertation.